

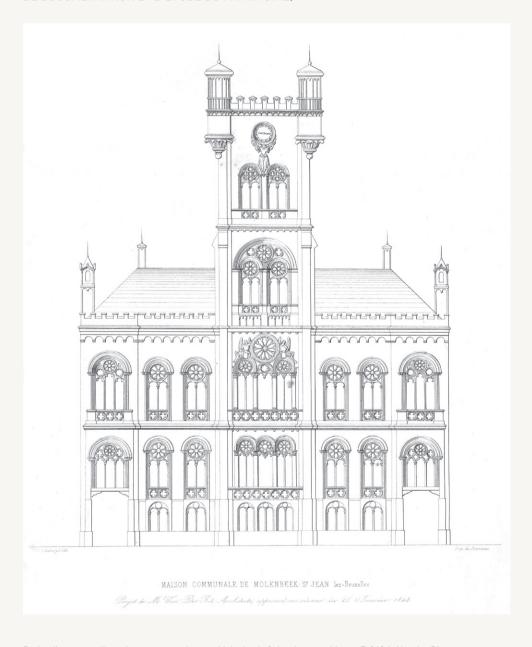


STYLE ET CONCOURS D'ARCHITECTURE

UN PROJET ROMANO-BYZANTIN POUR MOLENBEEK-SAINT-JEAN

CHRISTIAN SPAPENS

ARCHITECTE-URBANISTE, DIRECTEUR ASBL CIDEP (CENTRE D'INFORMATION, DE DOCUMENTATION ET D'ÉTUDE DU PATRIMOINE)



Projet d'une nouvelle maison communale pour Molenbeek-Saint-Jean, architecte Frédéric Van der Rit, 15 novembre 1847. Lithographie au trait, dimensions originales 255 x 352 mm (© CIDEP).

Au tout début du XIXe siècle, la commune de Molenbeek-Saint-Jean connaît une importante et constante croissance démographique 1. De sorte qu'en 1845, les édiles communaux décident d'édifier une nouvelle maison communale. Disposant d'un terrain donné² par l'Administration des Hospices de Bruxelles et situé à front de la future place de l'hippodrome (actuelle place de la Duchesse de Brabant), l'administration communale lance un premier concours, qui avorte pour raison d'insuffisance budgétaire.

En octobre 1847, le conseil communal décide de mettre en concurrence les architectes Louis Spaak³ et Jean-Frédéric Van der Rit⁴, sur base d'un programme architectural minutieusement établi⁵. Les projets à soumettre doivent être «d'architecture byzantine ou gothique» et peuvent, pour autant que le budget dévolu soit respecté, «comporter des parties artistiques, telles que tours, flèches, portiques, galeries, ornemens, etc.». Ce souci esthétique intègre une dimension véritablement urbaine dans la mesure où le conseil communal prend soin de préciser que «l'artiste qui présenterait un projet de façade pour les maisons de la place concordant avec celui de la maison communale aurait également un titre à être préféré». De manière classique, le règlement de ce concours restreint prescrit, outre le programme étage par étage, également le type de documents à remettre (devis estimatif, plans, coupe, façades), leur échelle (0^m015 par mètre) ainsi que le délai de remise qui apparaît, tout aussi classiquement, très court: moins de quarante jours calendrier.

C'est le projet de Van der Rit qui est choisi. Il ne sera toutefois pas réalisé, les autorités molenbeekoises se montrant in fine réticentes à retirer du centre historique de la commune le symbole même de la proximité citoyenne. Il en reste notamment le rapport qu'avait joint Van der Rit à son projet. Ses aspects symboliques, précisément, nous semblent mériter d'être repris ici en tant qu'ils explicitent, avec emphase, la façade reproduite.

«Je me suis, Messieurs, reporté vers ces temps où la société féodale, lasse d'un régime administratif arbitraire, parvint à obtenir ses franchises. Cette belle époque est celle de l'établissement des communes. Dans l'histoire de l'art elle est signalée par l'apparition d'un type architectural nouveau qui vint brusquement détrôner le style roman, dont l'austérité ne pouvait convenir à des hommes régénérés sous l'égide des libertés communales. Certes, c'est une belle époque à rappeler dans un monument public, dans un édifice destiné à être le siège de la magistrature communale. Ces créneaux, ces tours et ces meurtrières, jadis éléments de la puissance brutale et matérielle, ne sont plus aujourd'hui qu'un symbole de la force morale dont l'esprit de nos institutions revêt les magistrats et les fonctionnaires. Le style qui régit l'ensemble de la nouvelle maison communale appartient à l'espèce que l'on désigne communément en archéologie, mais à tort, sous les noms de byzantin, de roman ou de mystique. A vrai dire, il eut pour types générateurs et l'art de Byzance et l'art latin; mais, modifié en Lombardie au X^e siècle par les maîtres des écoles de Venise, il pénétra en Occident où il se transforma en plusieurs types spéciaux. Chacun de ces types acquit ainsi un caractère national, selon les localités où il fut mis en vigueur.

Le mot de **romano-byzantin** me paraît être la véritable dénomination qu'il faudra donner au style dont je me suis servi; son type national est lotharinghien, parce que les monumens dans lesquels ce type se reproduit le plus particulièrement avec les mêmes caractères se trouvent disséminés sur le sol de l'ancien duché de Lothier dans leguel la Belgique était comprise. Pour la composition de mon projet, je n'ai nullement cherché à reproduire d'une manière servile les éléments architecturaux des édifices anciens; seulement, j'ai défini les caractères généraux, je les ai groupés à l'état de système, ou plutôt, je les ai élevés à l'état d'ordre et j'en ai fait l'application en masse, bien pénétré que le rigorisme du puriste ne peut s'étendre au-delà des détails et groupes; quant à l'ensemble, il doit révéler le caractère de son époque.

Le caractère du XIX^e siècle doit être dominé par le cachet des idées contemporaines. Telle est, du reste, l'opinion des hommes les plus compétens dans les sciences archéologiques et iconographiques, et telle a toujours été ma manière de voir. D'ailleurs, rien ne serait plus anormal que la tolérance de ces anachronismes flagrans qui tôt ou tard finiraient par jeter la perturbation dans une science qui a déjà rendu de si grands services aux sciences historiques.» ⁶

NOTES

- 1. 1.632 habitants en 1806, 1.845 en 1816, 4.142 en 1830, 12.065 en 1846.
- 2. Ce don n'était évidemment pas exempt d'arrières pensées spéculatives attisées par les grandioses visées développées alors par l'inspecteur voyer Charles Vander Straeten. Sur ce projet, développé dès 1837, et approuvé par arrêté royal en 1842, voir notamment Établissement d'un champ de manœuvres et d'un hippodrome à proximité de Bruxelles. Rapport de l'inspecteur voyer dans les faubourgs et autres documents officiels, Bruxelles, 1846.
- 3. Bruxelles 1804 Bruxelles 1893.
- 4. Bruxelles 1823 Molenbeek-Saint-Jean 1882
- 5. Publié partiellement dans *La Belgique* communale, revue des intérêts communaux, février 1848, col. 256.
- La Belgique communale, o.c., col. 239.
 La graphie est ici respectée et les gras reprennent les mots mis en évidence par Van der Rit lui-même.

COLOPHON

COMITÉ DE RÉDACTION

Cecilia Paredes, Brigitte Vander Brugghen, et Anne-Sophie Walazyc (avec la collaboration d'Olivia Bassem).

RÉDACTION FINALE

SECRÉTARIAT DE RÉDACTION

COORDINATION DE L'ICONOGRAPHIE

COORDINATION DU DOSSIER

AUTEURS / COLLABORATION RÉDACTIONNELLE

Coffi Barboza, Michel Debeule, Paula Dumont, Michèle Herla,

TRADUCTION

RELECTURE

GRAPHISME

IMPRESSION

DIFFUSION ET GESTION DES ABONNEMENTS

Cindy De Brandt, Brigitte Vander Brugghen. bpeb@sprb.irisnet.be

REMERCIEMENTS

Françoise Boelens, Ralf Boswell, Philippe Charlier, Julie Coppens,

ÉDITEUR RESPONSABLE

CONTACT
Direction des Monuments et Sites – Cellule
Sensibilisation

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES

LISTE DES ABRÉVIATIONS

AVB – Archives de la Ville de Bruxelles CDBDU – Centre de Documentation de Bruxelles Développement urbain CIDEP – Centre d'Information, de Documentation et d'Etude du Patrimoine DMS – Direction des Monuments et Sites KBR – Bibliothèque royale de Belgique KIK-IRPA – Koninklijk Instituut voor het Patrimoine artistique MRAH – Musées Royaux d'Art et d'Histoire SPRB – Service public régional de

DÉPÔT LÉGAL